Chasseurs de fraudeurs

En Suisse, plusieurs dizaines de cabinets privés se spécialisent dans la lutte contre la criminalité économique. Les entreprises font de plus en plus appel à leurs services.

TEXTE | *Sophie Gaitzsch*

Personne ne l'aurait soupçonné. Peter H., employé de longue date dans une société de remontées mécaniques, jouissait de la confiance totale de ses supérieurs. Grâce à un astucieux montage dans les comptes, il est parvenu à tromper son monde pendant cinq ans et à voler à son employeur plus de 300'000 francs.

Le cas de Peter H. n'est que fiction. Mais il reflète une réalité que les scandales bancaires ou d'évasion fiscale font oublier: la criminalité économique touche les entreprises suisses, tous domaines d'activité confondus. Le nombre de crimes économiques – commis à l'intérieur, contre ou par les entreprises – est estimé à plusieurs milliers par an, alors que seules une soixantaine se sont retrouvées devant les tribunaux en 2012. La plupart des entreprises ne dénoncent pas les délits commis en leur sein par souci d'image. Elles veulent éviter d'attirer l'attention du public et préfèrent régler le problème de manière interne. Faute de faire appel à la justice, elles se tournent de plus en plus souvent vers le secteur privé, vers de grands cabinets de conseil et bureaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité économique, capables de détecter le fautif et d'identifier les failles. «Les sociétés qui font appel à nous souhaitent avant tout trouver rapidement qui est à l'origine de la fraude et prendre des mesures correctrices», note Philippe Fleury, responsable pour la Suisse romande de la division forensique du cabinet de conseil KPMG. La Suisse compte aujourd'hui plusieurs dizaines de spécialistes actifs dans la lutte contre la criminalité économique, tendance en hausse. Et la demande continue d'augmenter.

«Longtemps, la criminalité en col blanc intéressait peu, explique Isabelle Augsburger-Bucheli, doyenne de l'Institut de lutte contre la criminalité économique à Neuchâtel. Mais depuis une dizaine d'années, les entreprises ont changé d'attitude. Elles agissent en amont pour éviter les condamnations. Plusieurs raisons l'expliquent: tout d'abord, le public est beaucoup moins tolérant. Puis le cadre réglementaire a évolué, avec l'apparition de nouvelles lois sur le blanchiment d'argent et sur la corruption. La pression de l'OCDE concernant l'évasion fiscale se fait plus forte. Depuis 2003, les entreprises sont par ailleurs responsables pénalement dans le droit suisse: elles peuvent être punies pour un délit commis en leur sein et dont l'auteur ne peut pas être identifié. Exercer dans un marché globalisé pousse encore les sociétés à être davantage sur leurs gardes.»

Les bureaux spécialisés dans la lutte contre la criminalité économique enquêtent comme le ferait la police: réunion d'indices, collecte d'informations, interviews, analyse de données –

un travail qui dure en général quelques semaines. Dans la majorité des cas, le délit a été commis à l'intérieur de l'entreprise, notent les spécialistes. «La responsabilité se trouve souvent au niveau du management, précise Claudio Foglini, senior manager chez Scalaris Economic Crime Intelligence, un cabinet d'intelligence économique qui effectue ce type d'investigations. Nous constatons aussi que les PME qui se lancent sur le terrain international pêchent par naïveté. Elles ne mesurent pas les risques. Elles peuvent, par exemple, se retrouver à commettre des actes de corruption dans certains pays sans même le savoir.»

L'experte Isabelle Augsburger-Bucheli observe que les patrons suisses sont peu enclins à investir dans la prévention d'attaques numériques, car les risques réels leur paraissent trop flous.

Le principal défi de la lutte contre la criminalité économique se situe dans l'explosion de la cybercriminalité. Les ordinateurs, mais aussi les téléphones portables et tablettes, sont devenus des véhicules privilégiés pour commettre des infractions. Si l'omniprésence de l'informatique a engendré une forte hausse des données à traiter lors d'une enquête, elle a aussi ouvert la porte à de nouveaux outils. «L'investigation numérique s'est fortement développée et les ordinateurs sont devenus de plus en plus sophistiqués, note Isabelle Augsburger-Bucheli. Mais prendre en compte les menaces de l'informatique représente un défi difficile pour les entreprises. Parce que les évolutions dans ce domaine sont très rapide et parce que c'est coûteux: la plupart des patrons sont peu enclins à consacrer de l'argent pour prévenir des risques aussi flous.»

Autre évolution marquante: l'enrichissement personnel n'est plus forcément la première motivation du délit. «Le vol de données pour des raisons éthiques est un phénomène qui continue de surprendre en Suisse, où l'on peine à accepter le rôle de donneur d'alerte et à plus forte raison celui de délateur, note Claudio Foglini. De manière générale, le vol de données, par exemple d'informations qui constituent l'avantage compétitif d'une entreprise (brevets, technologie) à des fins d'espionnage industriel, représente un nouveau fléau que le tissu économique suisse ne se donne pas les moyens de contrecarrer. La question de savoir comment protéger ces données reste actuellement ouverte.»

TROIS QUESTIONS À
David Granito
Assistant de recherche à l'Institut de lutte contre la criminalité économique – HE-Arc Gestion

En quoi consiste le triangle de la fraude, qui identifie les conditions pour qu'un individu viole la loi?
Il comprend trois axes: la motivation, la justification et l'opportunité. L'appât du gain constitue souvent la motivation principale du fraudeur. Avec la justification, le fraudeur rend ses actes acceptables à ses propres yeux. Il se dit, par exemple que son travail n'est pas assez reconnu. Quant à l'opportunité, il s'agit de lacunes dans le système qui incitent à passer à l'acte. C'est sur ce dernier aspect que les entreprises ont la plus grande marge d'action.

Quelle est la valeur pratique du triangle de la fraude?
Le «triangle de la fraude» est une théorie fondamentale de la lutte contre la criminalité économique. Il reste un modèle: même si toute personne qui travaille dans ce milieu l'a dans sa tête, il n'est pas appliqué en tant que tel dans les enquêtes.

Cette théorie a été élaborée dans les années 1970. A-t-elle évolué depuis?
On lui ajoute souvent un quatrième élément: la compétence. C'est l'idée qu'il faut disposer d'un savoir pour commettre un délit économique. On ne parle alors plus de triangle mais de «diamant de la fraude».